

L'OFFICIALISATION DE LA LANGUE CAPVERDIENNE : QUELS ENJEUX POUR LE DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES CAPVERDIENS ?

Cleudir Filipe DA LUZ MOTA

Laboratoire Dylis, Université de Rouen, France

cleudirmota@hotmail.com

Résumé :

La situation sociolinguistique du Cap-Vert se résume à un conflit linguistique entre la langue portugaise (langue officielle utilisée dans les situations formelles) et la langue capverdienne (langue nationale pratiquée dans les contextes informels). À partir d'une analyse de la politique linguistique et de données recueillies selon une méthode qualitative, nous avons démontré que la valorisation de la langue nationale et la promotion du bilinguisme pourraient contribuer au développement individuel et collectif des Capverdiens.

Mots-clés : *langue capverdienne, langue portugaise, officialisation, développement.*

Abstract:

The sociolinguistic situation in Cape Verde can be described as a linguistic conflict between the Portuguese language (the official language used in formal situations) and the Cape Verdean language (the national language used in informal contexts). Based on an analysis of language policy and data collected using a qualitative method, we have shown that the valorisation of the national language and the promotion of bilingualism could contribute to the individual and collective development of Cape Verdeans.

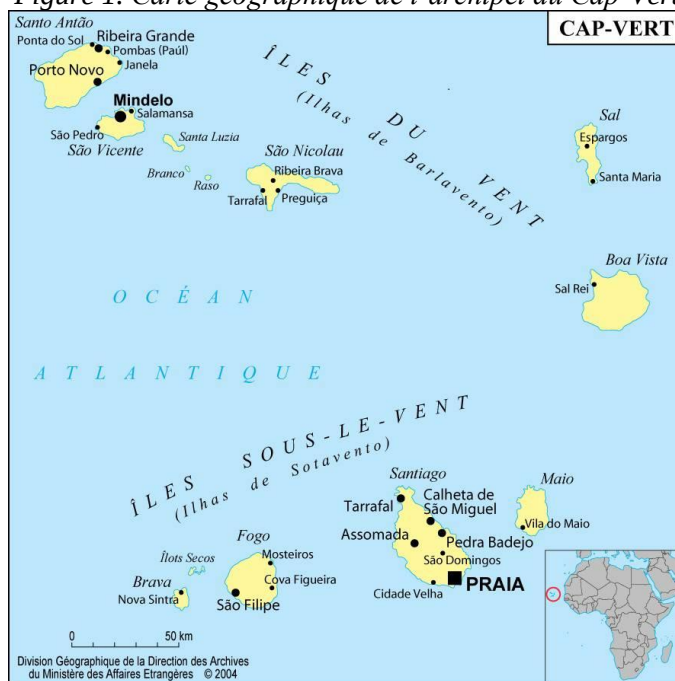
Keywords: *Cape Verdean language, Portuguese language, officialization, development.*

Classification JEL : *Z0.*

Introduction

La République du Cap-Vert est un petit archipel composé de dix îles dont la surface totalise 4033 km². Cet archipel est situé dans l'océan Atlantique, à environ 600 km de la côte du Sénégal. En majeure partie, la population de ces îles, estimée à quelque 530 000 habitants en 2017 par l'Instituto nacional de estatística (INE), descend des esclaves noirs provenant de la côte occidentale africaine et des Européens, des Portugais notamment, ayant occupé ce territoire pendant la période de colonisation – de 1460 à 1975, date de l'indépendance du Cap-Vert. Au cours des plus de cinq cents ans de colonisation qui ont marqué à jamais l'histoire du Cap-Vert, une cohabitation à large échelle s'est installée entre les diverses langues et cultures africaines et la langue portugaise (désormais LP). Il en est résulté la formation d'une langue capverdienne (désormais LCV), créole de base lexicale portugaise – seule langue autochtone de l'archipel – dans une situation de diglossie avec le portugais, langue du colonisateur, ce qui fait du Cap-Vert un véritable laboratoire linguistique.

Figure 1. Carte géographique de l'archipel du Cap-Vert



En raison de leur situation d'insularité, les habitants de chacune des neuf îles peuplées ont développé leur propre façon de parler la LCV. C'est pourquoi cette langue existe sous la forme de plusieurs variantes régionales et connaît une certaine fragmentation dialectale. Cependant, les différences ne sont pas suffisamment importantes pour nuire à l'intercompréhension entre l'ensemble des habitants (Lopes 2016).

Nous proposerons dans cette contribution une analyse de la politique linguistique du Cap-Vert qui, selon les objectifs du gouvernement, devra mener à l'officialisation de la LCV aux côtés de la LP, puis nous consacrerons nos réflexions aux conséquences directes et/ou indirectes de cette politique linguistique dans les domaines éducatif, politique, social et économique.

1. Langue et développement : quels rapports ?

Les questions linguistiques n'ont pas toujours interpellé les décideurs lorsque les problématiques liées au développement ont été abordées. Ils ont ignoré purement et simplement les réalités humaines et sociales des populations concernées. En effet, dans la plupart des politiques ou des projets de développement, les messages (contenus scientifiques ou techniques ; savoir-faire ; modèles d'action ou de comportement à mettre en œuvre, etc.) et les média (outils de diffusion, cadres institutionnels de la transmission des messages, personnel d'encadrement, etc.) constituaient les enjeux primordiaux des politiques ou des projets de développement (Chaudenson 1989). Ce n'est qu'à partir de la fin du XX^e siècle, lorsque les spécialistes ont commencé à admettre que les problèmes linguistiques et communicationnels étaient strictement liés à l'économie et au développement, que cette vision technocratique du développement a laissé un peu de place aux aspects socioculturels. Les

langues sont alors perçues comme de nouvelles formes de pouvoir (Heller et Boutet 2006) ou des instruments de la productivité économique (Canut et Duchêne 2011). Bien entendu, les problèmes linguistiques ne sont pas la seule cause des difficultés associées au développement, mais leur résolution permettrait de les atténuer.

En effet, le développement d'un pays ne dépend pas uniquement de son produit intérieur brut (PIB) ou des richesses naturelles dont il dispose. Les aspects culturels, dont la langue, jouent un rôle important dans ce processus. Sur cette voie, les concepts de *développement humain*, puis celui de *nécessité de base insatisfaite* (NBI) ont été introduits vers la fin des années 90 dans le cadre du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), afin de mettre l'accent sur cette autre sphère du développement qui se veut, avant tout, purement économique. Selon Bey (1999), ces notions permettent de rendre compte du progrès humain en fonction des stratégies nationales qui visent le bien-être social, telles que l'éducation et l'accès aux ressources.

De plus, le développement d'un pays requiert la pleine participation de la population (Chung 2000) et ne peut en aucun cas être imposé par les décideurs politiques. Or, si pour des raisons langagières une communauté donnée ne maîtrise pas les connaissances et aptitudes essentielles à son épanouissement, elle ne pourra pas activement participer à son propre développement (Ouedraogo 2001). Étant donné que les langues sont des codes indispensables de la communication et donc du transfert des savoir-faire, des techniques, des connaissances, etc., elles constituent le moyen incontournable de la mise en œuvre de toute politique de développement (Chaudenson 1989). La gestion des langues représente ainsi un élément fondamental de la mise en valeur des ressources humaines, facteurs essentiels au développement.

Au moment où l'Afrique émerge dans le panorama économique mondial¹, les problématiques associées aux usages des langues nationales africaines dans des situations formelles de communication, telles que l'éducation, reviennent fréquemment (Ouane et Glanz 2010). De fait, ces langues sont exposées à des représentations issues du vécu des différentes populations africaines. Ces mêmes représentations figurent parmi les divers facteurs qui ont empêché et empêchent encore certains de percevoir les langues africaines comme des vecteurs du développement individuel et collectif. Partant du principe que chaque situation linguistique est étroitement liée à la politique linguistique (Turi 1994 ; Corbeil 2007 ; Calvet et Calvet 2013), le développement devrait passer par une gestion des langues qui permettrait de répondre aux vœux des populations. Cela dit, dans les situations diglossiques, très souvent les vœux des populations sont conditionnés précisément par les préjugés. À ce propos, Lafont et Gardy (1981) expliquaient qu'il s'agit là d'une des règles du fonctionnement diglossique : il est « toujours intégrateur » dans la mesure où tout ce qui concerne la langue dominée est dévalorisé par les locuteurs.

La forte présence des langues de première socialisation dans la chaîne de communication des locuteurs africains permet de les envisager comme des moteurs potentiels du développement individuel et collectif dans nombre de pays d'Afrique (Alexander 2007). C'est pourquoi Wamba (2006 : 136) insiste sur la nécessité de repenser les politiques linguistiques de façon

¹ Selon le rapport de la Commission de l'Union africaine publié en 2018, l'Afrique a triplé son PIB depuis le début du nouveau millénaire (+ 4,6 % par an).

novatrice afin de redéfinir « des rapports équilibrés dans le champ sociolinguistique en termes de complémentarité et/ou de partenariat linguistiques et non plus en termes de domination des langues officielles [ou hégémoniques] sur les langues nationales ». Cette auteure souligne que cela représente la principale condition à remplir afin de permettre aux langues africaines de devenir de réels outils de développement. Autrement dit, sans la valorisation des langues locales, il sera difficile, voire impossible, de faire participer l'ensemble de la population au processus du développement (Chung 2000).

La politique linguistique adoptée par le gouvernement capverdien se place actuellement dans une optique de valorisation de la LCV.

2. Les langues du Cap-Vert : entre cohabitation, interdictions et interventions

Sur le plan sociolinguistique, la situation du Cap-Vert est plutôt classique. Contrairement à la grande majorité des pays africains dont la géolinguistique est extrêmement dense et diversifiée (Wamba 2006), on rencontre au Cap-Vert une cohabitation entre la LP et la LCV, chacune possédant des rôles et des statuts bien distincts. La LP, apprise essentiellement à l'école, est la langue officielle et, administrativement, c'est la langue de l'Etat, de la législation, de l'administration, de la justice, de l'enseignement, des médias, et même de la religion. Elle est généralement utilisée dans le cadre de l'écriture formelle. De son côté, la LCV est la langue première de la majorité des Capverdiens et la langue de la nation (Leclerc, 2016). C'est la langue de communication dans les familles, la langue des traditions orales, le principal support musical, etc. En un mot, c'est la langue de l'oralité et des situations informelles de communication. En conséquence, la vie au Cap-Vert se déroule majoritairement en LCV : c'est la langue du peuple et elle est maîtrisée par la quasi-totalité des Capverdiens.

En revanche, c'est la LP qui permet de « quitter les îles » (émigrer) ou de développer des échanges culturels et/ou économiques avec l'ensemble des pays lusophones. Bref, si l'on reprend la terminologie proposée par Calvet/Calvet (2013), la LP est une langue centrale qui permet aux Capverdiens de dépasser leur isolement. Le niveau de maîtrise de cette langue par les Capverdiens varie selon leur niveau de scolarité : plus une personne fait des études longues, plus elle est en contact avec la LP et plus elle la maîtrise. Selon Reis (2017), à la fin du lycée, un élève a suivi plus de 12 210 heures de cours de LP et en LP. Par conséquent, un élève qui a terminé l'enseignement secondaire devrait, théoriquement, avoir des niveaux d'expression et de compréhension orale et écrite relativement développés.

Si la LCV est omniprésente dans la vie des Capverdiens, ces derniers ont recours à la LP, par exemple, dans les salles de cours, lorsqu'ils regardent les émissions télévisées ou écoutent la radio. Ce sont donc des bilingues au sens où, selon Grosjean (1984, 2018), est bilingue toute « personne qui se sert régulièrement de deux langues dans la vie de tous les jours et non qui possède une maîtrise semblable (et parfaite) des deux langues » (Grosjean 1984 : 16). Néanmoins, socialement, il existe une situation de conflit linguistique (Aracil 1976 ; Haugen 1966) car la LCV a longtemps été interdite dans certains contextes sociaux, tels que l'école, où les enseignants obligent les élèves à s'exprimer exclusivement en LP. Cela est dû en partie à la colonisation, étant donné qu'après l'abolition de l'esclavage (au XIX^e siècle), les Portugais ont mis en place le système éducatif capverdien (Duarte 2000) et ont utilisé la LP comme langue de répression face à l'usage très répandu de la LCV (Rosa 2010).

Pour ces raisons, depuis les années 1990, le gouvernement capverdien multiplie les efforts afin de créer les conditions pour parvenir à l'officialisation de la LCV.

2.1 La politique linguistique du Cap-Vert : tournée vers la langue portugaise ?

Les lois constitutionnelles¹ sur les langues du Cap-Vert ne représentent pas un sujet de préoccupation très ancien. En effet, dans la première Constitution de la République du Cap-Vert, en vigueur depuis 1980, soit cinq ans après l'indépendance, sur les 102 articles qui la composent, aucun n'a été consacré aux questions linguistiques. Ce n'est que dans la Constitution de 1999 que le gouvernement s'y attarde, notamment à travers l'article 7 (alinéa i), qui décrète que :

Article 7 (Rôles de l'État)

Les rôles fondamentaux de l'État sont les suivants : [...]

- i) Préserver, valoriser et promouvoir la langue maternelle et la culture capverdienne.*

En somme, le gouvernement est obligé d'assurer l'avenir de la LCV. Dans cette même Constitution, l'article 9, dont l'intitulé est « langues officielles », constitue le point faible de la politique linguistique capverdienne en raison de son ambiguïté apparente :

Article 9

Langues officielles

- 1. Le portugais est la langue officielle.*
- 2. L'État promeut des conditions pour l'officialisation de la langue maternelle capverdienne, en parité avec la langue portugaise.*
- 3. Tous les citoyens ont le devoir de connaître les langues officielles et le droit de les utiliser.*

Or, combien de langues officielles possède le Cap-Vert ? Selon le paragraphe 1, il n'y en a qu'une seule, mais le paragraphe 3 incite tous les Capverdiens à connaître les langues officielles. Ce sujet a souvent été au centre de vives discussions linguistiques, sociales et parlementaires. Mais, comme l'écrit Leclerc (2016), soit une langue est officielle, soit elle ne l'est pas. Derrière l'équivoque des textes réglementaires, le gouvernement capverdien laisse transparaître son ambition d'officialiser la LCV tout en restant ambigu par rapport à son statut réel.

L'article 78 (paragraphe 3, alinéa f) de la Constitution de 1999 se réfère au droit à la culture et stipule que :

¹Tous les textes de loi que nous introduirons dans cet article sont issus des textes législatifs publiés par le gouvernement capverdien et ont été traduits du portugais par nos soins.

Article 78

Droit à la culture [...]

3. *Afin de garantir le droit à la culture, il incombe spécialement à l'État de : [...]*

f) Promouvoir la défense, la valorisation et le développement de la langue maternelle capverdienne et de stimuler son usage dans la communication écrite.

Si d'un côté le gouvernement capverdien insiste sur ses intentions de valorisation de la LCV, de l'autre, il reste conscient du fait que la LP représente un bien précieux à ne pas négliger, car elle permet d'entretenir les liens (linguistiques, culturels et économiques) qui unissent l'archipel aux Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa (PALOP) et à la Comunidade dos Países de Língua Portuguesa (CPLP).

Comme l'a souligné Cabral (1979), héros de la patrie capverdienne qui a mené le combat contre les colons pour la libération nationale du Cap-Vert et de la Guinée-Bissau, la LP est le plus grand héritage que les colons portugais ont laissé au peuple capverdien. C'est pourquoi, dans les faits, c'est la LP qui est privilégiée au détriment de la LCV. Une simple analyse de la Loi fondamentale du système d'éducation (n° 103/III/90) promulguée en 1990 laisse transparaître cette tendance. D'un côté, l'article 9 (paragraphe 2) stipule que le système éducatif devrait valoriser la LCV :

Article 9

Éducation et identité culturelle : [...]

2. *Dans le but de renforcer l'identité culturelle [...], le système d'éducation doit valoriser la langue maternelle, en tant que manifestation privilégiée de la culture.*

De l'autre, les articles 19 (alinéa i) et 22 (alinéa c) indiquent que l'un des objectifs de l'enseignement fondamental et secondaire est la promotion de la langue portugaise :

Article 19

Les objectifs de l'enseignement fondamental sont les suivants : [...]

i) Promouvoir l'utilisation appropriée de la langue portugaise comme instrument d'éducation et d'étude.

Article 22

Les objectifs de l'enseignement secondaire sont : [...]

c) Promouvoir la maîtrise de la langue portugaise en renforçant la capacité d'expression orale et écrite.

Effectivement, il est possible de constater que la LCV ne joue formellement aucun rôle dans l'enseignement primaire et secondaire. C'est donc dire que cette politique linguistique est fortement tournée vers la LP et qu'il s'agit de l'une de ses principales caractéristiques. Comme nous l'avons affirmé plus haut, la LCV est même interdite par les pouvoirs publics dans les situations formelles de communication, malgré les directives du gouvernement capverdien relatives à sa valorisation.

2.2 Les interventions du gouvernement capverdien pour la langue capverdienne

Afin de créer les conditions pour l'officialisation de la LCV, le gouvernement capverdien a réalisé quelques interventions¹ dans le but de revoir certaines des lois que nous venons de citer. En ce qui concerne l'article 9 (consacré aux « langues officielles »), aucune modification n'y a été apportée lors de la révision de la Constitution, en 2010, à travers la Loi constitutionnelle n° 1/VII/2010.

En revanche, la révision de la Loi fondamentale du système d'éducation de 1990 à travers le Décret législatif n°2/2010 du 7 mai 2010 a apporté des changements remarquables au niveau éducatif, notamment avec l'introduction de l'article 10 qui précise les objectifs de la politique éducative :

Article 10

Les objectifs de la politique éducative sont les suivants : [...]

h) Approfondir la connaissance et l'affirmation de l'écriture de la langue nationale capverdienne, en tant que première langue de la communication orale, en vue de son utilisation officielle aux côtés de la langue portugaise.

Si dans la loi de 1990 rien n'était dit sur la ou les langues de l'enseignement préscolaire, en 2010 (article 17, alinéa e) le gouvernement insiste sur la promotion de l'apprentissage des « langues officielles » à ce niveau :

Article 17

Les objectifs essentiels de l'éducation préscolaire sont les suivants : [...]

e) Promouvoir l'apprentissage des langues officielles et d'au moins une langue étrangère.

Par rapport à l'enseignement fondamental, la loi de 2010 (article 22, alinéa j) ne parle plus du tout de promotion de la maîtrise de la LP (et de la LCV non plus) et met uniquement l'accent sur la promotion des valeurs qui incarnent l'identité culturelle capverdienne :

Article 22

Les objectifs de l'enseignement fondamental sont les suivants : [...]

j) Promouvoir la connaissance, l'appréciation et le respect des valeurs qui incarnent l'identité culturelle capverdienne.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les objectifs linguistiques ont également changé et à ce niveau il faut non seulement maîtriser la LP mais également la LCV :

Article 25

Les objectifs de l'enseignement secondaire sont les suivants : [...]

¹ Par « interventions », nous entendons « tout comportement conscient, toute pratique consciente de nature à changer soit la forme des langues, soit les articulations entre les langues et les rapports sociaux, soit enfin les rapports entre les différentes langues en présence dans une situation donnée » (Calvet 2017 : 17).

- c) *Promouvoir la maîtrise de l'écriture de la langue maternelle capverdienne, ainsi que de la langue portugaise, tout en renforçant la capacité d'expression orale et écrite.*

Ceci dénote une réelle volonté de changement de la part du gouvernement capverdien qui a revu certaines lois concernant les langues de l'école. En effet, l'école a le pouvoir de perpétuer le bilinguisme d'une population donnée (Mackey 1997). À partir du moment où les deux langues sont utilisées comme langues d'enseignement et, par conséquent, dans des contextes formels, le bilinguisme social sera envisageable. Les locuteurs capverdiens pourront alors bénéficier d'une pleine liberté de choisir la langue dans laquelle ils souhaitent s'exprimer, et ce, indépendamment du contexte communicatif.

L'État capverdien a adopté d'autres mesures qui devraient contribuer à la mise en valeur de la LCV, notamment l'institution en 2009 (Décret-loi n° 8/2009 du 16 mars 2009) de l'Alphabet unifié pour l'écriture du capverdien (désormais ALUPEC). Il s'agit d'un alphabet composé de 23 lettres et 4 digrammes dont le degré de mimétisme phonétique est maximal, ce qui lui permet de s'adapter à l'orthographe de l'ensemble des variétés de la LCV. Cet alphabet permettra dès lors, non seulement de standardiser l'orthographe de la LCV, mais également de mieux décrire cette dernière.

Par ailleurs, le gouvernement a créé en 2012 (résolution n° 47/2012) une Commission nationale pour les langues (CNPL), organisme consultatif devant le guider dans la mise en œuvre des diverses mesures de politique linguistique jusqu'ici présentées.

3. Quels enjeux pour le développement ?

Quels avantages pour le développement la LCV peut-elle représenter pour le gouvernement et pour les Capverdiens ?

Afin de mieux cerner les impacts de cette politique linguistique, nous avons réalisé, en 2018, une enquête de terrain au Cap-Vert. Pendant une période de trois semaines, nous nous sommes déplacés sur les quatre îles les plus peuplées, c'est-à-dire Santo Antão, São Vicente, Santiago et Fogo. Pour construire les observables qui nous ont permis de publier la présente contribution, nous avons adopté une approche qualitative.

Sur cette voie, nous avons réalisé des enquêtes semi-directives (Blanchet et Chardenet 2011) sous forme de questions ouvertes adressées explicitement à différents informateurs, à savoir : deux enseignantes-chercheuses en sciences du langage, une députée à l'Assemblée nationale, deux animateurs radio, un anthropologue, une linguiste et un écrivain. Ces différents témoins ont tous la nationalité capverdienne et sont originaires des îles de São Vicente et de Santiago. Au total, nous avons réalisé six heures d'interviews, ce qui a rendu possible le recueil des points de vue de ces différents acteurs sociaux sur la problématique de la présente étude.

Bien que ce type d'enquête induise des réponses et développe des attitudes et discours d'ajustement de l'enquête à la situation même et à l'enquêteur, il offre l'avantage de collecter des informations attendues et estimées nécessaires à la compréhension du cas étudié (Blanchet

et Chardenet 2011). Notre enquête nous a ainsi permis d'estimer l'impact des mesures de politique linguistique à différents niveaux (éducatif, politique, social et économique).

3.1 Au niveau éducatif ?

De nombreuses études (Rosa 2010 ; Lopes 2011 ; Soares Rosa 2017) ont déjà démontré que la LCV est un outil pédagogique majeur pour la réussite scolaire des élèves capverdiens. Par exemple, l'enquête réalisée par Rosa (2010) a démontré que la prescription systématique de la LP et la conséquente proscription de la LCV tout au long du parcours scolaire des élèves capverdiens nuit à leur rendement scolaire. C'est un héritage de la colonisation et cela se vérifie encore aujourd'hui dans les salles de cours à travers les politiques linguistiques implicites. Ces dernières découlent le plus souvent des pratiques langagières établies entre enseignants et élèves. À ce propos, Stegu (2012) écrit que les pratiques de ce genre sont dotées d'une force normative considérable qui peut être plus forte que certains règlements officiels issus d'une politique linguistique explicite.

En outre, l'usage de la LCV dans l'enseignement pourrait également conduire à une éducation plus inclusive, réduire les taux d'échec et d'abandon scolaire, diminuer le taux d'analphabétisme, entre autres. En un mot, prendre en compte la langue nationale favoriserait l'adaptation à l'école et la motivation des apprenants.

Il serait important de rappeler qu'un système éducatif bilingue, basé à la fois sur la LCV et sur la LP, ne constituerait pas un obstacle à l'apprentissage de la LP. Au contraire, il serait l'indispensable adjuvant en début de scolarisation pour rendre possible l'acquisition liminaire du savoir-apprendre. Cela dit, seule l'instauration d'un enseignement bilingue permettrait de concilier les objectifs scolaires et politiques, c'est-à-dire la valorisation de la LP aux côtés de la LCV.

Nous sommes conscients du fait que l'édification d'une structure scolaire qui se veut complète, équilibrée et inclusive est un processus qui n'est réalisable qu'au bout de plusieurs générations. Malgré les directives de la Loi fondamentale du système d'éducation de 2010, la LCV n'est actuellement pas prise en compte au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, faute de mise en pratique des lois adoptées par le gouvernement. Et ce même après l'édition de différentes grammaires (Veiga 1995, 2002), l'adoption de l'ALUPEC et la publication d'un dictionnaire (Veiga 2011). Dans les faits, ce n'est qu'à l'Université du Cap-Vert, au Département des Sciences humaines et sociales, que l'on peut suivre des cours de langue capverdienne (Da Luz Mota 2019).

3.2 Au niveau politique ?

Sur le plan parlementaire, nombreux sont les politiciens qui utilisent actuellement la LCV dans leurs discours officiels. Nous pouvons même affirmer que le Parlement capverdien est bilingue puisque les ministres et les députés s'y expriment dans les deux langues. En revanche, en dehors des débats parlementaires, au moment où il est question, par exemple, de s'adresser aux médias, c'est la LP qui est le plus souvent choisie. Le scénario s'inverse lors de campagnes électorales, lorsque les représentants des partis politiques doivent s'adresser directement au peuple : dans ces contextes, c'est la LCV qui est la plupart du temps employée. Ce pragmatisme des politiciens face au bilinguisme dénote qu'ils sont conscients de

l'importance de ces deux langues et des rôles que chacune remplit dans la société capverdienne.

Au niveau de la population, l'utilisation de la LCV dans les discours politiques pourrait contribuer à une augmentation de la participation à la vie politique du pays et favoriser la citoyenneté active. En effet, nous sommes persuadés que les Capverdiens s'impliqueraient alors davantage dans les débats politiques et y participeraient de manière plus tangible, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité des débats politico-parlementaires.

De plus, toute mesure politique concernant l'officialisation de la LCV sera prise à ce niveau. Il appartient ainsi au gouvernement de savoir mettre en valeur les lois qu'il promulgue et d'éviter tout conflit qui pourrait en découler.

3.3 Au niveau social ?

Le poids de la LCV dans la définition et la formation de la culture et de l'identité capverdiennes est très important (Madeira 2013). Dans ce sens, elle fait partie du patrimoine culturel des îles (Duarte 1998), ce qui fait que l'officialisation de la LCV pourrait grandement contribuer au renforcement de la cohésion sociale, à travers, notamment, la suppression des barrières linguistiques auxquelles les Capverdiens sont confrontés. Cela éviterait ainsi l'exclusion des masses qui ne maîtrisent pas suffisamment la LP, langue de l'administration et de l'élite dirigeante. En effet, cette exclusion s'accompagne de ce que Tourneux (2008) appelle une « dépendance communicationnelle » qui affecte, en Afrique, l'ensemble des groupes linguistiques dont la langue est marginalisée par rapport aux langues officielles d'origine européenne. En un mot, ces populations ne maîtrisent pas nécessairement les langues qui leur permettraient de s'épanouir et de progresser. Dans cette perspective, le fait de servir le peuple dans ses deux langues peut aussi relever d'une question sociale.

Indépendamment du fait que la LCV est la langue la plus parlée sur le territoire national, elle continue de faire face à des préjugés et idées reçues issues essentiellement du fait qu'elle n'est pas encore une langue écrite à part entière et qu'elle n'est pas parlée dans les contextes formels. La reconnaissance politique de la LCV pourrait ainsi contribuer au changement des représentations vis-à-vis de cette langue.

Toujours sur le plan social, l'officialisation pourrait également contribuer à l'implication de l'ensemble de la population capverdienne dans le processus de développement durable du pays. Bien entendu, seule la sensibilisation de la population d'une part et l'application effective et minutieuse des mesures de politique linguistique, d'autre part, pourront apporter des résultats positifs pour le gouvernement et pour la société capverdienne.

3.4 Au niveau économique ?

Économiquement, l'archipel est classé dans la catégorie des pays « en développement » ou « du Sud ». Comme il ne détient pas beaucoup de ressources naturelles, son économie est essentiellement tournée vers le secteur des services et du commerce. Ce secteur représente trois quarts du PIB, alors que celui du tourisme en représente 20%. La grande majorité des échanges commerciaux au Cap-Vert sont réalisés dans de petits commerces de proximité, informels, tels que des épiceries, drogueries, cordonneries, entre autres.

Au niveau national, la LCV est ainsi la principale langue du commerce, ce qui lui accorde une importance certaine dans l'amélioration qualitative et durable de l'économie (en termes de croissance) et dans son fonctionnement. Citons, en guise d'exemple, les nombreux commerçants étrangers (surtout asiatiques et africains) qui, pour réussir dans ce secteur économique, finissent par apprendre à parler la LCV. Bref, la LCV est un facteur de production, un instrument de promotion du développement économique dans le sens où elle crée de l'offre en termes de compétences linguistiques et de capital humain.

L'officialisation de la LCV contribuera sans doute à la réduction de la pauvreté puisque la participation massive de la population au processus de développement aura un effet direct sur le taux de croissance. Tourneux (2008) souligne que seule l'écoute des « pauvres » dans leurs propres langues et codes culturels mènera à une réelle compréhension de la pauvreté, problème social présent dans diverses sociétés.

Économiquement, l'officialisation représentera sans doute un investissement important en ce qui concerne l'aménagement linguistique (description de la LCV, grammatisation¹, standardisation, instrumentalisation). De plus, il faudra financer la production d'outils pédagogiques bilingues, la création et l'équipement de nouvelles institutions et la formation et mise en valeur de ressources humaines. Ces aspects économiques agissent sur les représentations et font que les délais de la mise en œuvre d'un système bilingue basé sur des langues nationales sont longs, ce qui rend cette possibilité peu attrayante aux yeux des décideurs politiques.

Mais penser qu'il est plus économique de commander des manuels et des programmes scolaires monolingues, produits et commercialisés par les anciennes puissances coloniales, relève d'un raisonnement à courte vue. C'est trop souvent ainsi que de nombreux États africains émergents ont envisagé la question. Or, les responsables ne doivent pas négliger qu'il s'agit aussi de facteurs de croissance, ces emplois qui ne peuvent être délocalisés favorisant le développement du pays, le niveau d'éducation de sa jeunesse et la cohésion de son peuple. Certes, cela coûte moins cher aux contribuables de demeurer sous les parapluies des anciens maîtres, mais faire ce choix traduit l'ignorance de la problématique que nous avons choisi de mettre en lumière dans ce texte et interdit de préparer l'avenir.

4. Quel avenir pour la langue capverdienne ?

Dans la section précédente, nous avons abordé les nombreux avantages que la LCV peut représenter pour la société capverdienne. On pourrait se demander pourquoi elle n'est toujours pas officialisée et on finira par remarquer que les éléments de réponse sont nombreux.

Tout d'abord, la discontinuité territoriale représente une des principales difficultés à surmonter en matière d'officialisation de la LCV : qui dit insularité, dit variétés (culturelles et linguistiques) et enjeux identitaires (notamment le refus de certains locuteurs de parler une

¹Par « grammatisation », nous entendons le procédé décrit par Auroux selon lequel « une langue se trouve "outillée" à l'aide de grammaires et dictionnaires. Ce processus a pour préalable la construction d'une représentation graphique de la langue » (1995 : 5).

autre variante que la leur). Tout cela a un réel impact sur le processus (s'il en existe un) de standardisation de la LCV et fait perdurer l'absence d'une norme de référence. Pour contourner ce problème d'origine géographique, Leclerc (2016) écrit que certains auteurs préconisent un processus de standardisation des variantes des Îles-sous-le-Vent autour de la variante de Santiago et un autre processus de standardisation des variantes des Îles-du-Vent autour de la variante de São Vicente (cf. document 1). Les variétés de la LCV de chacun de ces deux regroupements sont effectivement assez proches C'est pourquoi il peut être aisé de considérer la LCV comme une langue polynomique.

L'acceptation du peuple capverdien constitue également une des barrières à dépasser dans la mesure où nombreux sont ceux qui estiment que l'officialisation ne sert à rien, que ce sera une perte de temps et d'argent, que les choses devraient rester telles quelles et que, au contraire, il faudrait davantage investir dans la valorisation de la LP, seule à pouvoir assurer un avenir aux Capverdiens. C'est après tout un discours, conservateur, qui pourrait être considéré comme « normal » si l'on part du principe qu'il provient d'un peuple qui a longtemps vécu dans un système colonial, qui est encore en train de poser les bases d'un nouveau système et n'est pas nécessairement conscient des avantages que présente sa langue première, si longtemps stigmatisée. Sur cette voie, nous insistons sur le besoin d'impliquer le peuple capverdien dans le processus d'officialisation de la LCV afin qu'il prenne conscience de la valeur de son propre idiome sans pour autant remettre en question l'importance de la LP. Cela représente un enjeu majeur dont le gouvernement capverdien devra toujours tenir compte afin de mener à bien l'officialisation.

Ensuite, la question budgétaire doit être abordée de manière réfléchie. Le manque de ressources au Cap-Vert fait en sorte que plusieurs secteurs prioritaires (tels que la santé, l'énergie et l'alimentation) sont en situation de concurrence. Dans ces circonstances, la politique de développement d'une langue peut rester un projet mort-né, indépendamment de sa pertinence (Ouédraogo 2001) si sa mise en œuvre nécessite de ressources importantes.

Enfin, c'est un processus qui est très long. Plus de quarante ans après l'indépendance, le gouvernement est encore en train de poser les bases de l'officialisation. Par conséquent, ce processus risque de prendre encore du temps et il semble encore loin le jour où la LCV sera effectivement langue co-officielle du Cap-Vert. Seul l'engagement de politiques sérieuses de mise en œuvre pourra, petit à petit, approcher réellement ce pays insulaire de son objectif.

Conclusion

Pour conclure, nous voudrions insister sur le fait que la LCV est essentielle à l'unité de la Nation capverdienne et indispensable à la coopération de ses membres. Elle représente donc un enjeu majeur dans le processus de développement individuel et collectif qu'il ne faut pas sous-estimer. C'est pourquoi la reconnaissance à sa juste valeur et aux côtés de la LP permettra à la société capverdienne de s'épanouir et rendra possible d'importants progrès aux niveaux éducatif, politique, social et économique. En somme, seul le bilinguisme social servirait convenablement aux intérêts de tous les Capverdiens (Veiga 2004).

Pour ce faire, le gouvernement devra, d'un côté, surmonter les différentes difficultés liées aux enjeux identitaires, à l'insularité et à la normativisation et, de l'autre, analyser clairement la

situation de départ et appliquer systématiquement les mesures de politique linguistique afin d'en tirer des résultats à moyen ou long terme. Ce sont donc les conditions à respecter pour l'amélioration du système d'éducation, la promotion des valeurs culturelles, la prise en compte de la réalité humaine et sociale et, par conséquent, le développement des ressources humaines, qui sont les ressources le plus porteuses d'espérance pour le pays.

Bibliographie

- Alexander, Neville. 2007. « Diversité linguistique dans une perspective globale », dans : Alexander, Neville (éd.) et Bush, Brigitta (éd.). *Alphabétisation et diversité linguistique dans une perspective globale : échange interculturel avec les pays africains*. Éditions du Conseil de l'Europe. p. 13-22.
- Aracil, Lluís Vicent. 1976 [1965]. *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle*. Cahiers de l'IRSCE, Volume 1, Série A.
- Auroux, Sylvain. 1995. « Grammaticalisation », *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage (SHESL)*, II, 11, p. 5-6.
- Blanchet, Philippe et Chardenet, Patrick (Sous la direction de). 2011. *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures. Approches contextualisées*. Paris : Éditions des archives contemporaines.
- Bey, Marguerite. 1999. « Recherches sur la pauvreté : état des lieux. Contribution à la définition d'une problématique », *Revue Tiers Monde*, Vol. 40, 160, p. 871-895.
- Cabral, Amílcar. 1979. *Análise de alguns tipos de Resistência*. Guiné-Bissau : Imprensa Nacional Bolama.
- Calvet, Louis-Jean et Calvet, Alain. 2013. *Les confettis de Babel. Diversité linguistique et politique des langues*. Paris : Éditions Écriture.
- Calvet, Louis-Jean. 2017. *Les langues: quel avenir? Les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions.
- Chaudenson, Robert. 1989. « Avant-propos », dans Chaudenson, Robert et Robillard, Didier de. 1989. *Langues, économie et développement*. Paris : Didier Érudition. p. 5-10.
- Chung, Fay. 2000. « Préface », dans Ouedraogo, Rakissouilgri Mathieu. 2001. *Planification et politiques linguistiques dans certains pays sélectionnés d'Afrique de l'ouest*. Ethiopie : Institut International pour le Renforcement des Capacités en Afrique (IIRCA).
- Commission de l'Union africaine/OCDE. 2018. « L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale », dans *Africa's Development Dynamics 2018 : Growth, Jobs and Inequalities*. Éditions OCDE, Paris/Commission de l'Union africaine, Addis Ababa. p. 35-70.
- Corbeil, Jean-Claude. 2007. *L'embarras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*. Québec : Éditions Québec Amérique.
- Da Luz Mota, Cleudir Filipe. 2019. « Quelle place pour la langue capverdienne à l'Université du Cap-Vert ? », *SociD*, 4, p. 31-60.
- Duarte, Dulce Almada. 1998. *Bilinguismo ou diglossia?*. Mindelo : Spleen-Edições.
- Duarte, Dulce Almada. 2000. "Ensino e aprendizagem do crioulo língua materna", in Veiga, Manuel (coord). 2000. *1º Colóquio Linguístico Sobre o Crioulo de Cabo Verde*, Praia, INIC, p. 69-73.
- Dumez, Hervé. 2013. *Méthodologie de la recherche qualitative. Les 10 questions clé de l'adémarche compréhensive*. Paris : Vuibert.
- Gardy, Philippe et Lafont, Robert. 1981. « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », *Langages*, 61, p. 75-91.
- Grosjean, François. 1984. « Le bilinguisme : Vivre avec deux langues », *Travaux Neuchâtelois de Linguistique (Tranel)*, 7, p. 15-42.

- Grosjean, François. 2018. « Être bilingue aujourd'hui », *Revue française de linguistique appliquée*, 23, 2, p. 7-14.
- Haugen, Einar. 1966. *Language Conflict and Language Planning: Case of Modern Norwegian*. Massachusetts: Harvard University Press.
- Heller, Monica et Boutet, Josiane. 2006. « Vers de nouvelles formes de pouvoir langagier ? Langue(s) et identité dans la nouvelle économie », *Langage et société*, 118, p. 5-16.
- Instituto Nacional de Estatística de Cabo Verde. 2017. *Cabo Verde 2017. Anuário estatístico*. Praia : Instituto Nacional de Estatística.
- Leclerc, Jacques. 2016. « Cap-Vert », dans *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, CEFAN, Université Laval, 07 décembre 2016, Disponible sur : [<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/Cap-Vert.htm>] (consulté le 11 janvier 2021).
- Lopes, Amália Melo. 2016. *As línguas de Cabo Verde: uma radiografia sociolinguística*. Praia: Edições Uni-CV.
- Lopes, Francisco João. 2011. "O bilinguismo e a problemática da diglossia no processo de letramento: o caso de Cabo Verde e as suas diásporas", *Papia*, 21, 1, p. 123-136.
- Mackey, William Francis. 1997. « Bilinguisme », dans Moreau, Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 61-64.
- Madeira, João Paulo. 2013. "A língua cabo-verdiana como elemento da identidade", *Revista de Letras*, II, 12, p. 75-85.
- Ouane, Adama et Glanz, Christine. 2010. *Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue*. Hambourg : Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie.
- Ouedraogo, Rakissouilgri Mathieu. 2001. *Planification et politiques linguistiques dans certains pays sélectionnés d'Afrique de l'ouest. Ethiopie : Institut International pour le Renforcement des Capacités en Afrique (IIRCA)*.
- Rosa, João. 2010. *Discursos linguísticos e realidades nas salas de aulas. Vencendo a luta pelo controle*. Praia: Edições Uni-CV.
- Soares Rosa, Ailene. 2017. "Ensino bilingue em Cabo-Verde: desafios e práticas educativas", *UNILAB*, p. 1-11.
- Stegu, Martin. 2012. « Les politiques linguistiques entre linguistique appliquée et linguistique populaire », *Synergies Pays Germanophones*, 5, p. 31-36.
- Tourneux, Henry (Sous la direction de). 2008. *Langues, cultures et développement en Afrique*. Paris : Karthala.
- Turi, Joseph. 1994. « Le pourquoi et le comment du droit linguistique », *Langue et société*, 47, p. 6-9.
- Veiga, Manuel. 1995. *Introdução à gramática: o crioulo de Cabo Verde*. Mindelo: ICL.
- Veiga, Manuel. 2002. *O cabo-verdiano em 45 lições: estudo socio-linguístico e gramatical*. Praia: Instituto da Biblioteca Nacional e do Livro.
- Veiga, Manuel. 2004. *A construção do bilinguismo*. Praia: Instituto da Biblioteca Nacional e do Livro.
- Veiga, Manuel. 2011. *Dicionário cabo-verdiano – português*. Praia: Instituto da Biblioteca Nacional e do Livro.
- Wamba, Rodolphine Sylvie. 2006. "Problématique des langues et question de développement en Afrique francophone subsaharienne », *Nouvelles Études Francophones*, 21, 2, p. 136-148.